

024-212400162-20241127-2024\_57-DE  
 Reçu le 04/02/2025  
 Publié le 04/02/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 09	<u>Pour</u> : 09	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-quatre le 27 novembre 2024 à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 novembre 2024

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<u>Absente</u>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDA Vincent	<u>Absent</u>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	<b>POUR</b>	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	VEDRENNE Jean	<u>Absent</u>
MALLEMANCHE Valérie	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<u>Absent</u>

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :** Delphine DAGNAS, Vincent MARENDA, Yoann MARENDA, Sébastien VIGNERON

**ABSENTS :** Cindy ARLOT-PELLEVOISIN, Jean VEDRENNE, Laurent PIALHOUX arrivé à 21 heures

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Cécile GRASSET

**2024-57 Convention de servitude entre le Syndicat Mixte Périgord Numérique et la commune pour l'installation, l'exploitation et l'entretien d'équipement de communications électroniques sur domaine privé.**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique et pour les besoins de sa mission de service public, le Syndicat mixte sollicite la commune pour le passage d'équipements (armoire fibre optique) sur la parcelle AB 82, place du Champ de Foire.

A ces fins, il convient de signer une convention de servitude avec le SMPN dans laquelle sont définies les modalités d'exploitation et d'entretien de cet équipement.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention et sollicite l'autorisation de l'assemblée

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude entre le Syndicat Mixte Périgord Numérique et la commune pour l'installation, l'exploitation et l'entretien d'équipement de communications électroniques sur domaine privé.

Le Maire certifie sous sa  
 Responsabilité le caractère  
 Exécutoire de cet acte.  
 Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 02 décembre 2024  
 Au registre sont les signatures  
 Le Maire  
 M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :  
 Commune d'Augignac-Affichage le 04 décembre 2024